DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENTS EXISTENT POUR PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENFANT



Le placement financier **"épargne handicap"** ouvert au nom de votre **enfant en situation de handicap** ouvrira droit à une **réduction de votre impôt** sur le revenu égale à **25% des sommes** épargnées sur l'année (réduction de 1525€ maximum majorée de 300€/ personne à charge).
Ce placement sera une **épargne de sécurité pour l'avenir** de votre enfant.

L'**installation ou le remplacement** d'**équipements pour l'accessibilité au logement** ouvre droit à un **crédit d'impôt** équivalent à **25% des dépenses**. Dépenses prises en compte dans le seuil de 10 400€ par exemple pour un couple avec un enfant.
(plafond à prendre en compte selon la composition du foyer)

Il existe **diverses solutions patrimoniales** pour **sécuriser votre famille** et **son avenir** en consolidant et en améliorant ce que vous détenez et ce que vous pouvez mettre en place. L'importance est d'**adapter les solutions d'investissements à votre situation, à vos besoins**, afin de celles-ci soient réalisées **sur-mesure**.

https://jadeconseils.fr/
06.51.39.79.20
jade.conseils@gmail.com

Jade Chqiriba
CONSULTANTE PATRIMONIALE
À vos côtés pour un accompagnement différenciant